

**20-06.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Mesdames : Laura Lebel et Jocelynn Meadows; messieurs Michel Pineault, Raymond Lacroix, Robin Lavoie et François Dornier (président).

Sont également présentes : mesdames Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée) et Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles (points 04).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du comité exécutif.

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**20-06.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Formation d'un comité de sélection pour le poste de Directrice ou directeur des Ressources financières, matérielles et informationnelles : pour adoption
- .04 – Cégep (Étage D-100) / Travaux de réfection pour les Services Adaptés / Choix d'un entrepreneur général : pour adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

**20-06.03 – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES : POUR ADOPTION,**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, annonçait, le 18 février dernier, son départ à la retraite. Considérant le contexte actuel, la date de celui-ci reste à confirmer.

Un comité de sélection doit donc être formé afin de doter le poste en question.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) mentionne à l'article 9.2 « que le conseil d'administration procède à l'engagement des cadres de direction ». L'article 11.4, paragraphe « g », décrit la composition du comité de sélection en mentionnant que « pour les emplois de cadre de direction, un comité de sélection, composé de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président du conseil d'administration, de la directrice générale ou du directeur général (responsable du comité), de la directrice ou du directeur des Ressources humaines, de la présidente ou du président de l'Association locale des cadres et un membre nommé par le conseil d'administration, examine les candidatures reçues ».

Par ailleurs, l'article 9-3.01 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) mentionne : « Le Collège procède à la sélection de son personnel d'encadrement [...]. Le comité local est invité à désigner un membre à tout comité de sélection de personnel-cadre. »

Le conseil d'administration doit donc commencer le processus visant la sélection d'une candidate ou d'un candidat au poste de directrice ou directeur des Ressources financières, matérielles et informationnelles en procédant à la formation d'un comité de sélection et à la nomination de ses membres dans le respect des dispositions prévues à la *Politique de dotation en ressources humaines* et à la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Lyne Beaulieu;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineaul, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À l'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- a) Le directeur général, monsieur François Dornier (responsable du comité);
- b) Le président du conseil d'administration, monsieur Raymond Lacroix;
- c) Le vice-président du conseil d'administration, monsieur Michel Pineault;
- d) La directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher
- e) Une représentante ou un représentant de l'Association des cadres du Collège de Rimouski ne relevant pas de la direction concernée sera nommé de facto;
- f) Un membre nommé par le Conseil d'administration, soit madame Laura Lebel.

#### 20-06.04 – CÉGEP (ÉTAGE D-100) / RÉAMÉNAGEMENT DES SERVICES ADAPTÉS / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement majeurs seront nécessaires à l'étage F-200 du Cégep de Rimouski durant l'été 2020 afin d'y permettre l'implantation de nouveaux équipements pédagogiques en lien avec la révision de programme du Département de technologie de radiodiagnostic (142.H0). La réalisation des travaux en question a cependant pour conséquence de créer un effet domino sur les espaces occupés par deux (2) services du Cégep. Ainsi :

- De nouveaux espaces à aires ouvertes issus du regroupement des locaux D-213, D-215 et D-216 (respectivement un dépôt + deux (2) classes pour cours magistraux) doivent être aménagés à l'étage D-200 pour y accueillir le personnel du Bureau de l'information et de la promotion (BIP), actuellement installé à l'étage D-100 (point CE 20-03.03 du CE du 10 mars dernier);
- Les espaces libérés à l'étage D-100 à la suite de la relocalisation du BIP doivent par la suite être réaménagés pour y accueillir les locaux des Services adaptés du Collège (SA), actuellement installés à l'étage F-200 (**objet du présent projet de résolution**);
- Les espaces libérés par les SA à l'étage F-200 seront pour leur part éventuellement convertis en divers locaux spécialisés, au profit du Département de technologie de radiodiagnostic (à venir – été/automne 2020).

La liste qui suit résume de façon sommaire la nature des interventions qui seront réalisées par l'entrepreneur choisi, dans les locaux de l'étage D-100 touchés par cette seconde étape de travaux :

- Démolition de cloisons, de finis muraux, de portes, de plafonds, d'équipements d'éclairage de même que de sections de revêtements de planchers dans les locaux D-120, D-120A à D, D-121, D-124A, D-124E, D-124F, D-127, D-128 et D-129 dans le contexte d'un milieu dont les matériaux constitutifs de certaines de ses composantes sont susceptibles de contenir des fibres d'amiante;
- Fourniture de la main-d'œuvre et du matériel requis pour l'érection de nouvelles cloisons sèches, pour l'installation de nouvelles cloisons vitrées, pour l'installation de plafonds suspendus de même que pour l'installation de nouvelles portes;
- Ragréage et installation de carreaux de vinyle sur des sections ponctuelles de planchers du secteur des travaux;
- Travaux divers en électricité, en détection incendie, en régulation et en chauffage;
- Fourniture et installation d'une unité de climatisation desservant certains locaux du secteur touché par les travaux;
- Fourniture et installation de câblage informatique et d'équipements d'éclairage;
- Travaux de peinture.

Les firmes professionnelles *Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & associés - Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont préalablement été estimés à 262 000 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

Un seul entrepreneur général (*Bourgault et Roy inc. – Entrepreneur Général* (Rimouski, Québec)) s'est présenté à la visite des soumissionnaires le 5 mars dernier. Subséquemment, deux (2) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de :

1. *Bourgault et Roy inc. – Entrepreneur Général* (Rimouski, Québec) au montant total de 282 142,90 \$ (toutes taxes incluses);
2. *9275-0181 Québec inc., Construction Technipro BSL* (Rimouski, Québec) au montant total de 325 839,15 \$ (toutes taxes incluses)

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise *Bourgault et Roy inc. – Entrepreneur Général* (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement des locaux des Services adaptés du Collège à l'étage D-100 du Cégep de Rimouski à l'entreprise *Bourgault et Roy inc. – Entrepreneur Général* (Rimouski, Québec) au montant total de **282 142,90 \$** (toutes taxes incluses).

Avant de clore la rencontre, Monsieur François Dornier fait brièvement le point sur l'orientation du Collège en regard de l'urgence sanitaire. Il explique que le déconfinement de même que l'accès au cégep pourraient s'effectuer graduellement. Toutefois, le retour en classe ne se réalisera pas le 4 mai prochain. Il précise que des solutions sont présentement à l'étude pour permettre aux étudiants pour qui l'accès aux laboratoires ou aux ateliers est nécessaire pour terminer la session d'avoir l'opportunité de s'y rendre en toute sécurité.

D'autre part, monsieur Dornier signale que les demandes provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'appui aux Centres intégrés de santé et des services sociaux (CISSS) par nos étudiants font l'objet d'un suivi. Des discussions doivent avoir lieu sous peu avec madame Isabelle Malo, directrice du CISSS du Bas-St-Laurent, afin d'avoir un portrait juste des besoins de notre région et ainsi déterminer la hauteur de l'aide qui pourrait être apportée par nos étudiants.

En conclusion, Monsieur Dornier commente l'impact de la situation inhérente à la pandémie sur le budget du Collège. Il souligne que les travaux pour l'élaboration budgétaire 2020-2021 se poursuivent avec une nouvelle formule. Il annonce qu'il présentera sous peu un point d'information étayé portant sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h.

---

président

---

secrétaire d'assemblée